

COMMUNIQUÉ

La Banque Centrale des Comores condamne fermement les actes d'escroquerie financière de type « Ponzi » qui ont été démantelés par les services de renseignements comoriens. Ces pratiques illégales sont interdites par plusieurs pays, notamment les Comores et nuisent à l'image du paysage financier des pays victimes.

Elle ne peut tolérer que des individus se substituent aux établissements de crédits en exerçant des activités de type bancaires.

La Banque Centrale des Comores est disponible pour appuyer les enquêteurs et les autorités judiciaires, et tous les services de l'Etat pour la manifestation de la vérité et la prise de sanctions sévères contre les auteurs et complices de cette escroquerie financière dont le préjudice s'élèverait à plusieurs centaines de millions de francs comoriens.

En tant qu'autorité de contrôle et de supervision, la Banque renouvelle ses alertes et met en garde la population contre les pratiques financières frauduleuses comme les tontines ou les placements financiers basés sur le recrutement ou l'adhésion en masse avec des promesses d'avantages et de rendements anormalement très élevés.

La Banque Centrale des Comores appelle à cet effet la population comorienne à la plus grande vigilance. Elle conseille à toute personne souhaitant mener des activités financières ou faire des placements financiers aux Comores de ne se référer qu'aux seules institutions financières disposant d'un agrément de la Banque Centrale, seule autorité compétente en la matière.

Moroni, le 06 avril 2023



Le Gouverneur,

Dr Younoussa Imani